

# CONSEIL MUNICIPAL

1

Séance du 22 novembre 2019

Rapporteur : Martine AUBRY

- 19/530 Procès-verbal de la séance du 4 octobre 2019.**  
**Adoptée à l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 octobre 2019.
- 19/531 Compte-rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**  
**Le Conseil Municipal prend acte** Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 19/532 Commissions Municipales - Composition - Modification.**  
**Adoptée à l'unanimité** A la suite de la création d'un nouveau groupe politique au sein du Conseil Municipal, le groupe "Faire Respirer Lille", il est demandé au Conseil Municipal de modifier la composition des commissions municipales.
- 19/533 Conseils de quartier - Désignation des conseillers de quartier.**  
**Adoptée à l'unanimité** Par délibération n° 18/6 du 26 janvier 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la liste nominative des conseillers de quartier, qu'il convient de compléter aujourd'hui suite à de nouvelles intégrations et à la démission de conseillers de quartier.
- 19/534 Adhésion de la Ville au réseau ICORN - Cotisation 2019 - Convention pour l'accueil de bénéficiaires d'une protection internationale.**  
**Adoptée à l'unanimité** Fidèle à sa tradition d'accueil et d'hospitalité, la Ville de Lille se mobilise depuis plusieurs années pour accueillir des réfugiés et accompagner leur parcours d'intégration. Elle souhaite aller plus loin en adhérant au réseau ICORN (International Cities of Refuge Network – réseau international des villes refuges), qui réunit 74 villes, à majorité européennes, s'engageant à soutenir des écrivains (ou artistes) menacés et persécutés dans leur pays d'origine durant une période de deux années. Ces artistes ou écrivains, originaires du monde entier, trouvent refuge dans les villes membres où ils peuvent vivre et travailler

sans craindre la censure ou sans être menacés. Il est demandé au Conseil Municipal de décider l'adhésion de la Ville au réseau ICORN, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention par laquelle la Ville s'engage à accueillir un artiste et sa famille, à lui procurer un logement, à l'accompagner dans ses démarches d'ouverture de droits et à lui fournir les conditions matérielles lui permettant de poursuivre ses démarches artistiques, et d'autoriser le versement de la cotisation 2019 d'un montant de 2.300 €.

**19/535**                    **Casino - Contrôle des comptes et examen de la gestion de la Commune de Lille en tant qu'autorité délégante du Casino de Lille, à compter de l'exercice 2014 jusqu'à la période la plus récente - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.**  
**Le Conseil Municipal prend acte**

En application des articles L. 211-3 à L. 211-5, L. 211-10 et R. 243-1 du Code des juridictions financières (CJF), la Chambre Régionale des Comptes (CRC) des Hauts-de-France a procédé au contrôle des comptes et à l'examen de la gestion de la Commune de Lille en tant qu'autorité délégante du Casino de Lille pour les exercices 2014 et suivants. Dans sa séance du 24 septembre 2019, la CRC a arrêté ses observations définitives sur ce contrôle. La Ville de Lille disposait d'un mois pour répondre, à compter de la réception du rapport. Sa réponse est intégrée au rapport définitif établi par la Chambre le 29 octobre 2019. Aux termes de l'article L. 243-6 du CJF, le rapport d'observations définitives de la CRC du 29 octobre 2019 doit être communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale à son assemblée délibérante dès sa plus proche réunion. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport, ainsi que de la réponse apportée par la Ville.

**19/572**                    **Subvention exceptionnelle en faveur de la commune du Teil.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville du Teil en Ardèche. La commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros. A ce jour, 895 habitations sont touchées, de nombreux édifices publics sont détruits : quatre écoles, l'espace culturel, deux églises, le centre socioculturel, de nombreuses voiries et une partie de l'hôtel de ville. Le Maire du Teil a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France. La Ville de Lille souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité. C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 15 000 € à la commune du Teil.

**19/573**                    **Motion du Groupe SDRCP pour la réduction des espaces publicitaires numériques.**  
**Adoptée à l'unanimité**

La Ville de Lille exprime par cette motion son opposition à l'installation de panneaux publicitaires numériques rendue possible sur le réseau de transport de la MEL par le contrat de gestion passé entre Ilevia et les concessionnaires JC Decaux et Metrobus. Le Conseil Municipal dénonce cette démarche invasive de l'espace public par l'image publicitaire et demande en conséquence à Ilevia de revoir la nature de son contrat avec ses prestataires afin d'anticiper l'application du RLPi qui sera voté en décembre et de préserver ainsi – au profit de tous – un cadre de vie de qualité. Le Conseil Municipal demandera également au Gouvernement de faire voter dans le cadre de la transition énergétique une disposition interdisant la publicité par écran numérique sur l'espace public ou visible à partir de l'espace public.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 2

Séance du 22 novembre 2019

Rapporteur : Mélissa MENET

## COMMUNE ASSOCIÉE D'HELLEMES

**19/536**                    **Commune associée d'Hellemmes - Subvention à l'association "les mots pour l'écrire"**  
**Adoptée à**                **- Année 2019.**  
**l'unanimité**

L'association « les mots pour l'écrire » est une association reconnue d'intérêt général qui a pour vocation d'offrir un service gratuit et ouvert à tous d'aide à la lecture et l'écriture. Elle intervient dans le champ de l'accès aux droits, ainsi que dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle. La Commune associée d'Hellemmes a souhaité que les usagers de l'espace citoyen, labellisé Point d'Accès au Droit (PAD), puissent bénéficier d'une permanence sur rendez-vous une demie-journée par semaine. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 780 € au titre de l'année 2019.

**19/537**                    **Commune associée d'Hellemmes - Contrat Enfance Jeunesse - Versement de la**  
**Adoptée à**                **subvention CAF - Prestation de Service aux associations relevant de la Petite Enfance**  
**l'unanimité**                **- Solde 2018.**

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse entre la Commune d'Hellemmes, la Ville de Lille et la Caisse d'Allocations Familiales est prévu le versement d'une Prestation de Service aux associations. Un premier acompte pour l'année 2018 a été versé et il convient aujourd'hui d'en verser le solde au profit de l'Association Graines d'Acacias et du Club Léo Lagrange. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement du solde de ces subventions.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 3

Séance du 22 novembre 2019

## COMPTE RENDU SUCCINCT

Rapporteur : Roger VICOT

### COMMUNE ASSOCIÉE DE LOMME

**19/538 Commune associée de Lomme - Subventions 2019.**

**Adoptée à**

**l'unanimité**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder des subventions de fonctionnement à 2 associations pour les actions mise en place, conformément à leurs statuts, après instruction des dossiers de demande de subvention.

**19/539**

**Commune associée de Lomme - Subventions exceptionnelles aux associations sportives.**

**Adoptée à**

**l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions exceptionnelles à six associations sportives pour un montant total de 10.746 €.

**19/540**

**Commune associée de Lomme - Subvention à la Compagnie Théâtre Diagonale.**

**Adoptée à**

**l'unanimité**

La Commune associée de Lomme est sollicitée dans le cadre d'événements ponctuels organisés par des associations lommoises. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 1.000 € à la Compagnie Théâtre Diagonale pour l'organisation d'une manifestation sur le "corps utopique".

**19/541**

**Commune associée de Lomme - Maison Folie Beaulieu - Fonds de concours de la Métropole européenne de Lille (MEL) au titre de l'année 2019 - Convention de partenariat entre la MEL et la Ville - Admission en recettes.**

**Adoptée à**

**l'unanimité**

La Métropole Européenne de Lille (MEL) favorise la mise en place de relations de réseau entre les équipements culturels structurants, appelés "Réseau des fabriques culturelles". La MEL a, dans ce cadre, décidé d'attribuer à la Ville un fonds de concours pour la Maison Folie Beaulieu à Lomme au titre de l'année 2019 d'un montant de 70.000 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre la MEL et la Ville fixant les modalités de versement de ce fonds de concours.

Séance du 22 novembre 2019

Rapporteur : Walid HANNA

## POLITIQUES DES TERRITOIRES

- 19/542**      **Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.**  
**Adoptée à l'unanimité**      Le Conseil Municipal est appelé à valider les propositions de demandes de subventions des différents Conseils de quartier en direction d'associations de quartier ayant des actions de proximité. Ces dossiers sont pris en charge sur les budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont Faubourg de Béthune (4 demandes de subventions), Lille-Fives (2 demandes), Lille-Centre (3 demandes), Lille-Moulins (2 demandes), Saint-Maurice Pellevoisin (4 demandes) et Wazemmes (5 demandes).
- 19/543**      **Politique de la Ville - Subventions à diverses associations.**  
**Adoptée à l'unanimité**      La Politique de la Ville met en œuvre des dynamiques permettant le développement des quartiers prioritaires de la ville. Pour poursuivre cette action, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer diverses subventions à 6 associations pour des actions complémentaires en faveur des habitants des quartiers prioritaires.
- 19/544**      **Politique de la Ville - Subventions aux emplois aidés.**  
**Adopté à l'unanimité**      La Ville souhaite contribuer à l'enjeu majeur du nouveau Contrat de Ville qui est de renforcer la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble dans les secteurs de la nouvelle géographie prioritaire et de favoriser la mise en place de projets concertés et participatifs par les associations œuvrant sur les territoires de la Politique de la Ville. La Ville propose de soutenir la création de deux postes d'adultes-relais dans deux associations. Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention à chaque association concernée et d'autoriser la signature des conventions entre ces associations et la Ville fixant les modalités de versement de ces subventions.

## CITOYENNETÉ

**19/545**  
**Adoptée à**  
**l'unanimité**

**Conseil Communal de Concertation - Mandat 2019-2021 - Modification de la composition du CCC.**

Le Conseil Municipal, par délibération n° 18/567 du 07 décembre 2018, a fixé la composition du Conseil Communal de Concertation (CCC) pour le mandat 2019-2021. Après une année de fonctionnement du CCC, il est demandé au Conseil Municipal de fixer la nouvelle composition de l'instance à la suite de démissions et de nouvelles candidatures.

Séance du 22 novembre 2019

Rapporteur : Lise DALEUX

## ESPACES VERTS

**19/546** **Marché d'entretien des espaces verts de la Ville de Lille et de ses Communes associées Lomme et Hellemmes et de leurs CCAS.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Pour l'entretien de nombreux sites répartis sur l'ensemble de son territoire, et en complément des interventions réalisées en régie, la Ville a recours à des prestataires privés pour des raisons de technicité, de besoins en investissement matériel et de contextes d'interventions difficiles. Il est nécessaire de relancer un nouvel accord-cadre à bons de commande par voie d'appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans ferme. Au titre d'une gestion plus harmonieuse sur un plan environnemental et conformément au Schéma de Développement des Parcs et Jardins, le marché a vocation à intégrer des modes opératoires respectueux de l'environnement et comportera aussi une clause d'insertion sociale. L'ensemble de ces dispositions permettra à la Ville et à ses Communes associées de se doter d'un outil pleinement opérationnel en matière de gestion du paysage tout en satisfaisant ses principes sociaux et environnementaux. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement du marché à procédure formalisée et la signature des pièces après décision de la Commission d'Appel d'Offres.

## PARC ZOOLOGIQUE

**19/547** **Parc Zoologique de Lille - Subventions aux associations.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Dans le cadre des actions de conservation menées par le Parc Zoologique, la Ville de Lille souhaite contribuer au financement des actions initiées par l'association Kalaweit pour la conservation des primates asiatiques dans leur milieu naturel et par la Royal Zoological Society of Scotland pour la conservation du chat de Pallas. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.500 € à l'association Kalaweit et d'une subvention de 1.000 € à la Royal Zoological Society of Scotland.

Séance du 22 novembre 2019

Rapporteur : Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

## RECENSEMENT

**19/548 Recensement de la population - Année 2020 - Rémunération des agents recenseurs - Dotation de l'Etat.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Pour la réalisation du recensement 2020, il est nécessaire de désigner des agents recenseurs et des agents d'encadrement. Il est proposé de les rémunérer comme suit : les agents recenseurs percevront une majoration indemnitaire forfaitaire de 900 € et les agents d'encadrement percevront une prime de 80 € par agent recenseur suivi. La dotation de 45.644 € versée par l'Etat couvrira les frais d'organisation du recensement. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer la rémunération d'agent recenseur et la prime d'agent d'encadrement comme indiqué ci-dessus et d'admettre en recettes la dotation de l'Etat.

## HÉBERGEMENT D'URGENCE

**19/549 Quartier Lille-Moulins - Veille hivernale - Mise à disposition des bâtiments modulaires installés par la Ville sur un terrain situé boulevard de Strasbourg appartenant à LMH à l'association "la Sauvegarde du Nord" - Gratuité.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Comme chaque année, la Ville de Lille soutient le dispositif d'hébergement d'urgence mis en œuvre par la Préfecture pour mettre à l'abri les personnes qui vivent dans la rue en période de grand froid. Les bâtiments modulaires installés par la Ville pour l'ancienne cuisine centrale du boulevard de Strasbourg conviennent parfaitement à l'association "la Sauvegarde du Nord" pour effectuer la veille hivernale. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la gratuité de la mise à disposition de l'association "la Sauvegarde du Nord" de ces bâtiments modulaires installés sur le terrain situé boulevard de Strasbourg à Lille.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 13

Séance du 22 novembre 2019

Rapporteur : Marion GAUTIER

## CULTURE

**19/550**      **Exposition Itinéraires singuliers - Musée de l'Hospice Comtesse - Complément**  
**Adoptée à**      **tarifaire.**  
**l'unanimité**

L'exposition Itinéraires singuliers rassemble au Musée de l'Hospice Comtesse du 17 octobre 2019 au 20 janvier 2020 un ensemble d'œuvres produites par les artistes du Centre La Pommeraie. Elle est montée avec la Fondation Duhem qui soutient et valorise ces artistes. Les tarifs de cette exposition sont déjà passés en février et juin 2019. Le partenariat avec la Fondation Duhem a, depuis, permis de produire un carnet de dessins reprenant des œuvres de l'exposition ; le tarif de ce carnet doit être délibéré et a donc été ajouté à la grille tarifaire initiale.

Séance du 22 novembre 2019

Rapporteur : Estelle RODES

## PROJET ANRU

**19/551**  
**Adoptée à l'unanimité**  
**Quartier Faubourg de Béthune - Secteur Concorde - NPNRU - Programme d'investissement d'avenir - Convention de sous-occupation du domaine public - Fixation du tarif de mise à disposition d'un terrain à deux associations développant des actions d'agriculture urbaine - Gratuité.**

La Ville de Lille finance les associations Lille Sud Insertion (LSI) et Centre d'insertion des Bois-Blancs (CIBB) pour la mobilisation des habitants autour d'activités d'agriculture urbaine à Concorde dans le quartier Faubourg de Béthune. Ces activités participent à la mise en place du projet de ferme urbaine financée dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir Ville Durable et Solidaire. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la gratuité de la mise à disposition d'un terrain, appartenant à Lille Métropole Habitat, à cette fin, dans le cadre d'une convention de sous-occupation du domaine public. La convention est passée pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction, dans la limite d'une durée totale de trois ans.

Séance du 22 novembre 2019

Rapporteur : Jean-Louis FREMAUX

## RESSOURCES HUMAINES

**19/552**      **Modalités et plafond de prise en charge des frais liés à la mise en œuvre du compte**  
**Adoptée à**    **personnel de formation (CPF).**  
**l'unanimité**

Un Compte Personnel de Formation (CPF) est ouvert pour tout-e fonctionnaire ou agent-e contractuel-le de droit public (en CDI ou CDD), sans condition d'ancienneté, et tout salarié de droit privé. Il permet à la personne, sous réserve de l'accord de son employeur, d'accéder à une qualification ou de développer des compétences nécessaires à la mise en œuvre de son projet professionnel. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les modalités d'application du compte personnel de formation énoncées dans la délibération pour les agents de droit public et de droit privé.

**19/553**      **Mission de soutien et de conseil aux projets de travaux soumis à l'autorisation**  
**Adoptée à**    **municipale menée par un-e architecte conseil indépendant-e - Modification du**  
**l'unanimité** **volume d'heures mensuelles maximum.**

La politique municipale de qualité architecturale s'est renforcée en 2009 par la mise en place d'une capacité de soutien et de conseil aux projets de travaux soumis à l'autorisation municipale. L'objectif est double : améliorer et valoriser le patrimoine bâti tout en permettant l'innovation architecturale dans un souci de respect et de préservation de l'environnement et du patrimoine commun. Cette faculté de conseil s'exerce, notamment, auprès des particuliers dans le cadre de travaux sur le patrimoine bâti existant (ravalement de façade, changement de menuiseries, extension, surélévation, construction neuve, réhabilitation du bâti existant en OPAHRU, devanture commerciale, enseigne et terrasses, etc.). Il concerne aussi les bailleurs et les promoteurs, les maîtrises d'œuvre et d'ouvrage, en lien avec les chefs de projets urbains, sur les différentes opérations, en vue d'assurer la cohérence des attendus de la Ville sur l'ensemble de son territoire, dans et hors des périmètres de protection des monuments historiques. Pour assurer ces missions, il est apparu important de confier le conseil architectural à un-e architecte confirmé-e et expérimenté-e. Le Conseil Municipal a, par délibérations n° 09/1001 du 16 novembre 2009, n° 10/248 du 29 mars 2010 et n° 15/180 du 13 avril 2015, autorisé puis pérennisé la mise en place d'un système de vacation pour rémunérer ces architectes conseils indépendants, à hauteur d'un taux horaire brut de vacation de 51,01 €, charges comprises, dans la limite d'un volume d'heures mensuelles maximum de 100 heures. Il est demandé au Conseil Municipal de porter ce volume d'heures mensuelles maximum à 120 heures, compte tenu du nombre de dossiers à traiter.

## MARCHÉS PUBLICS

### **19/554 Adoption du Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER). Adoptée à l'unanimité**

Afin d'inciter les acheteurs publics dans la voie des achats responsables, la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire a instauré l'obligation d'adopter un schéma de promotion des achats publics socialement responsables. La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte est venue élargir ce schéma à la promotion des achats écologiquement responsables pour devenir le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER). Cette adoption, reprise également aux articles L. 2111-3 et D. 2111-3 du Code de la commande publique du 1er avril 2019, est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs groupements dont le montant total annuel des achats est supérieur à 100 millions d'euros HT. Compte tenu de son engagement de longue date dans une démarche de transformation écologique et énergétique comme des engagements pris dans le cadre de la candidature à la Capitale Verte Européenne, la Ville a souhaité s'inscrire volontairement dans un schéma de promotion des achats durables et responsable, qui permet de formaliser les objectifs de passation de marchés publics, de donner une nouvelle impulsion à la politique achat et de fournir un cadre d'action permettant la mise en place d'une commande publique exemplaire et responsable sur le plan social, économique et environnemental. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) de la Ville.

Séance du 22 novembre 2019

Rapporteur : Antony GAUTIER

**POLITIQUE SPORTIVE EN LIEN**  
**AVEC LES ACTEURS DU SPORT**

**19/555 Associations sportives lilloises - Attribution de subventions d'organisation.**

**Adoptée à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations qui organisent des manifestations sportives et participent au rayonnement de la Ville pour un montant total de 5.000 €.

**19/556 Ecole du Sport - Action d'insertion et de qualification en faveur des clubs sportifs lillois - Contrats d'apprentissage - Partenariat avec le GEIQPSAL - Profession Sport 59 - Avenant.**

**Adoptée à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la mise en place, au sein de clubs sportifs de la Ville, d'une action d'insertion et de qualification supplémentaire en partenariat avec le groupement d'employeur GEIQPSAL - Profession Sport 59. Cette action vise à répondre au double objectif d'insertion de jeunes lillois par la voie de l'apprentissage et de soutien au mouvement sportif lillois des quartiers prioritaires.

**19/557 Action d'insertion/qualification en faveur des clubs de football - Partenariat avec le GEIQPSAL - Profession Sport 59.**

**Adoptée à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention au Groupement d'Employeurs GEIQPSAL 59 pour l'action d'insertion/qualification qu'il mène en faveur des clubs de football lillois.

Séance du 22 novembre 2019

Rapporteur : Dominique PICAULT-GOLDSTEIN

## FINANCES

**19/558**            **Véhicules et matériels municipaux - Demande à l'Etat de procéder à leur aliénation**  
**Adoptée à**            **avec publicité et concurrence.**  
**l'unanimité**

Aux termes de l'article R. 3211-41 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'Etat, plus particulièrement sa Direction Nationale d'Interventions Domaniales Publiques (DNID), peut, à la demande des collectivités territoriales, procéder à l'aliénation, avec publicité et concurrence, des biens mobiliers leur appartenant. Une session de vente aux enchères aura lieu, dans ce cadre, le 27 novembre 2019. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente, par le Commissariat aux Ventes des Domaines, de véhicules et de matériels divers.

## BUDGET

**19/559**            **Exercice 2019 - Ajustements - Virements de crédits - Autorisations de programme et**  
**Adoptée à**            **crédits de paiement - Décision Modificative n° 3.**  
**l'unanimité**

Les décisions modificatives ont pour vocation d'adapter le document budgétaire initial à la vie collective. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur diverses opérations.

**19/560**            **Débat et rapport sur les orientations budgétaires 2020.**  
**Le Conseil**  
**Municipal**  
**prend acte**  
**du débat**

En application de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés (notamment leur plan de financement pour tout nouveau projet supérieur à 50 M€), la structure de l'encours, les perspectives et la gestion de la dette, ainsi que les évolutions prévisionnelles en termes de ressources humaines (dépenses de personnel, structure des effectifs, durée effective du travail). Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du débat d'orientations budgétaires 2020.

**19/561**  
**Adoptée à**  
**l'unanimité**

**Participation aux travaux de l'association I4CE pour un cadre d'évaluation climat des budgets des collectivités locales - Convention et subvention.**

Dans la continuité des actions menées par la Ville depuis 2001 en faveur d'une transition écologique solidaire, le souhait a été exprimé de doter la Ville d'un budget présentant l'impact climatique des actions menées, en conciliant enjeux environnementaux et justice sociale. Un groupe de travail représentatif des groupes d'élus qui constituent le Conseil Municipal a été constitué. Il est proposé d'appuyer ces travaux notamment sur la réflexion nationale menée par l'association I4CE avec la Ville de Paris et plusieurs métropoles dans le cadre de son projet intitulé "Créer et appliquer un cadre d'évaluation climat pour le budget des collectivités". Le Conseil Municipal est sollicité pour approuver la convention à passer avec l'association I4CE, en autoriser la signature et octroyer un soutien de 10.000 € à cette association.

Séance du 22 novembre 2019

Rapporteur : Julien DUBOIS

## PATRIMOINE

**19/562**  
**Adoptée à l'unanimité**

**Accord-cadre de travaux de mise en sécurité, de maintenance préventive et curative, de restauration ponctuelle du patrimoine classé monument historique, culturel, militaire et civil remarquable ou inscrit à l'inventaire du patrimoine architectural et paysager - Autorisation de lancement et de signature des marchés.**

Le patrimoine de la Ville de Lille est riche de 28 édifices protégés au titre des monuments historiques, de nombreux anciens ouvrages militaires et de plusieurs édifices remarquables. Afin d'entretenir ces bâtiments, il convient de disposer d'outils de commande adaptés. C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le lancement de la consultation portant sur les travaux de mise en sécurité, de maintenance préventive et curative et de restauration ponctuelle du patrimoine de la Ville et d'autoriser la signature des marchés à intervenir après décision de la Commission d'Appel d'Offres.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 24

Séance du 22 novembre 2019

Rapporteur : Alexandra LECHNER

## ECOLES

**19/563**            **Versement de subventions à l'OCCE du Nord.**

**Adoptée à  
l'unanimité**

Suite à avis favorables des Conseils de quartier, le Conseil Municipal est appelé à valider le versement de subventions à l'OCCE pour des écoles ayant des actions de proximité. Ces subventions sont prises en charge par les budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont Lille-Centre (1 demande de subvention), Lille-Moulins (3 demandes) et Wazemmes (4 demandes).

# CONSEIL MUNICIPAL

25

Séance du 22 novembre 2019

Rapporteur : Anne MIKOLAJCZAK

## DROITS DES FEMMES

**19/564**      **Plan Egalité Femmes - Hommes / Droits des femmes - Subventions.**

**Adoptée à  
l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à trois structures organisant des évènements dans le cadre de la Journée internationale de Lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre 2019. Le total de ces subventions s'élève à 5.800 €.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 26

Séance du 22 novembre 2019

Rapporteur : Sébastien DUHEM

## PROPRETÉ

**19/565**  
**Adoptée à**  
**l'unanimité**

**Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demande de remise gracieuse - Bonne foi présumée.**

Plusieurs particuliers et sociétés ont sollicité de Madame le Maire une remise gracieuse pour les frais d'enlèvement de dépôts sauvages que la Ville leur réclame. Les motifs invoqués par ces particuliers ou sociétés sont indiqués dans la délibération. Après étude de leur dossier, il s'avère que leur bonne foi peut être retenue.

Séance du 22 novembre 2019

Rapporteur : Stanislas DENDIEVEL

## GESTION DU PATRIMOINE PRIVÉ

**19/566**  
**Adoptée à l'unanimité**  
**Quartier Lille-Moulins - Immeuble 84 rue de Trévisse - Mise à disposition de la société Itinéraire Productions pour le tournage de la série "HPI" - Tarification.**

La société "Itinéraire Productions" recherche des locaux pour les besoins du tournage d'une série télévisée intitulée "HPI". L'immeuble en copropriété Etat/Ville situé au 84 rue de Trévisse correspond à ses besoins. La durée du tournage est d'environ 10 mois à compter de novembre 2019. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer la tarification de la mise à disposition et admettre en recettes les sommes correspondantes.

**19/567**  
**Adoptée à l'unanimité**  
**Quartier Saint-Maurice Pellevoisin - Création d'un écoquartier solidaire - Mise à disposition de l'association "Les Ch'tites maisons solidaires" d'un foncier avenue Duray - Gratuité.**

Dans le cadre du premier budget participatif de la Ville de Lille, le jury citoyen a délibéré favorablement en faveur de la mise en place d'un projet d'écoquartier solidaire comprenant plusieurs maisons de type "tiny houses". Afin de permettre la réalisation de ce projet, il est demandé au Conseil Municipal de mettre à disposition de l'association "Les Ch'tites maisons solidaires", à titre gratuit, le foncier nécessaire sis avenue Duray.

**19/568**  
**Adoptée à l'unanimité**  
**Quartier Vauban-Esquermes - Mise à disposition de l'association PACTE 59 des locaux situés 5, place Leroux de Fauquemont - Gratuité.**

Par convention du 1er décembre 2018, la Ville a mis à disposition de l'association PACTE 59 l'immeuble sis 5, place Leroux de Fauquemont à Lille, à titre gratuit, pour une durée d'un an. La convention arrivant à son terme, l'association Pacte 59 a sollicité une prolongation de l'occupation du site afin de pouvoir poursuivre ses activités solidaires en collaboration avec le CCAS de Lille. Compte tenu de l'intérêt local des activités poursuivies (664 familles lilloises bénéficiaires), il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la mise à disposition des locaux, à titre gratuit, pour une durée de six mois, renouvelable une fois.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 30

Séance du 22 novembre 2019

Rapporteur : Véronique BACLE

## CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

**19/569**

**Conseil Municipal d'Enfants - Composition - Modification.**

**Adoptée à**

**l'unanimité**

Par délibération n° 19/91 du 1er février 2019, le Conseil Municipal a fixé la liste nominative des membres du Conseil Municipal d'Enfants durant le mandat 2019/2020. Il est demandé au Conseil Municipal, d'une part, de prononcer la radiation de conseillers, à la suite d'absences injustifiées consécutives à trois réunions, et de fixer la nouvelle composition du conseil à la suite de la démission de jeunes conseillers et de ces radiations.

Séance du 22 novembre 2019

Rapporteur : Stéphane BALY

## GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS

**19/570**  
**Adoptée à**  
**l'unanimité**

**Fourniture de matériels divers et outillages pour les services municipaux de la Ville de Lille et des Communes associées Hellemmes et Lomme - Appel d'offres ouvert.**

Les marchés portant sur la fourniture de matériels divers et outillages pour les services municipaux de la Ville de Lille et des Communes associées d'Hellemmes et de Lomme arrivent à expiration. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement d'un nouveau marché par voie d'appel d'offres ouvert. Conformément à l'article R. 2162-2 alinéa 2 du Code de la commande publique, la consultation donnera lieu à un marché à bons de commande sans minimum ni maximum, pour une durée d'une année, reconductible 3 fois (soit une durée globale de 4 ans). Il sera composé de 8 lots. Le montant estimatif annuel pour l'ensemble des lots est de 926.200 € HT.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 41

Séance du 22 novembre 2019

Rapporteur : Magalie HERLEM

## VIE ASSOCIATIVE

**19/571 Vie associative - Subventions à plusieurs associations - Aide au démarrage.**

**Adoptée à la  
majorité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'aide au démarrage de 1.000 € aux associations La Baraque, Give me Fives et Acteur du Nord et d'une subvention de 500 € à l'association Comidee.